

# CONVENTION ACCÈS AUX TARIFS VOYAGISTES DE FTI TICKETSHOP AG



## TARIFS VOYAGISTES ET CONVENTION DE COLLABORATION:

Personnes autorisées : Agences de voyages non-IATA et IATA qui justifient d'une activité de voyageur (ex. catalogue, prospectus, certificat de garantie).

L'activation des tarifs voyageurs se fait en fonction des régions de destination. La preuve doit être fournie au chef de ventes compétent.

Il est également possible de présenter une recommandation émanant d'une compagnie aérienne ou que la compagnie aérienne informe FTI Ticketshop AG que cette agence agit comme voyageur.

Si des tarifs voyageurs exclusifs doivent être enregistrés pour votre agence, il faudra éventuellement compter avec une redevance supplémentaire.

### + 1. OBJET DE LA CONVENTION

FTI Ticketshop AG s'engage à :

- a. mettre à la disposition des voyageurs non-IATA et IATA les tarifs voyageurs en fonction de leur code agence. Les billets d'avion sont établis en intégrant le prix net du billet connu par l'agence.
- b. Ces **tarifs voyageurs** doivent être **exclusivement** utilisés en association avec au moins une autre prestation touristique par voie terrestre dans la région de destination. Ces tarifs voyageurs ne peuvent pas être désignés, présentés et vendus comme des tarifs de vols secs à l'égard des clients finaux.

### + 2. RÉSILIATION / BLOCAGE

Chacune des parties peut résilier par écrit la présente convention sans indiquer de motifs, moyennant un délai de préavis de 4 semaines. Le droit de résiliation avec effet immédiat des parties n'est pas affecté. FTI Ticketshop AG est notamment en droit de procéder à la résiliation avec effet immédiat en cas de blocage d'un code agence.

### + 3. PROTECTION DES DONNÉES

Les données mises à disposition par notre entreprise dans le cadre de la présente convention sont utilisées par votre entreprise exclusivement. Toute transmission à des tiers est interdite et entraîne une résiliation immédiate. Ces tarifs doivent également être traités de manière confidentielle à l'égard des tiers, y compris des compagnies aériennes.

### + 4. COMMANDE DE BILLETS AUX TARIFS VOYAGISTES :

Veuillez indiquer le commentaire suivant sous ce même format à la rubrique Remarque:

Amadeus: RM\*TCH\*U  
Galileo: NP\*TCH\*U  
Sabre: 5H\*TCH\*U

Les billets commandés **sans** mention de cette **remarque** sont automatiquement établis au tarif groupeur.  
L'annulation **est payante!**

### + 5. MISE À DISPOSITION DE TARIFS VOYAGISTES DONNÉS

La mise à disposition des tarifs précités est une prestation facultative qui dépend de la mise à disposition des tarifs voyageurs par les compagnies aériennes concernées. Il ne découle de la présente convention aucun droit de mise à disposition des tarifs voyageurs de compagnies aériennes données.

### + 6. LA MISE À DISPOSITION DES TARIFS VOYAGISTES SUIVANTS EST SOUHAITÉE :

Compagnie aérienne: \_\_\_\_\_

Les billets d'avion sont établis au tarif correspondant à la réservation. FTI Ticketshop AG n'est tenue à aucune obligation de contrôle.



# CONVENTION ACCÈS AUX TARIFS VOYAGISTES DE FTI TICKETSHOP AG



## + 7. MODIFICATION DES TARIFS

Les modifications apportées aux tarifs par les compagnies aériennes sont communiquées par courriel dans la Newsletter. Si aucun billet n'a encore été établi, la compagnie aérienne et FTI Ticketshop AG ne sont tenues à aucune obligation de maintenir une garantie de prix pour les réservations en cours, contrairement au cas du tarif groupeur.

## + 8. ABUS

Si les tarifs voyagistes sont utilisés pour des vols secs, nous nous réservons le droit d'appliquer le plein tarif ultérieurement.

Dans la mesure où FTI Ticketshop AG est responsable à l'égard des compagnies aériennes de la bonne utilisation des tarifs, nous nous réservons le droit, en cas d'irrégularités d'un utilisateur, de retirer les tarifs de la base de données ou d'annuler l'activation.

En cas de retrait des tarifs par une compagnie aérienne en raison d'une utilisation non autorisée, l'agence concernée se verra facturer la perte attendue pour FTI Ticketshop AG.

## + 9. VALIDITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES GROUPEUR

Les conditions générales groupeur de FTI Ticketshop AG s'appliquent en complément.

J'ai pris connaissance des points ci-dessus et les accepte. Je demande que les tarifs voyagistes ainsi que le Ticketing indiqués par FTI soient activés. La convention est réputée conclue dès l'activation de l'agence par FTI Ticketshop AG.

+ Numéro d'agence FTI : \_\_\_\_\_

+ Courriel en cas de modifications : \_\_\_\_\_

+ IATA No. & Office ID: \_\_\_\_\_

+ GDS: \_\_\_\_\_

+ Pour une collaboration harmonieuse et automatisée, nous avons besoin d'accéder librement à vos PNR via notre système GDS. Nous pourrions ainsi garantir que notre processus Ticketing se fait de façon automatisée. Veuillez nous inscrire dans votre système GDS grâce aux données suivantes :

Sabre : S19

W/TAA<RSB-PCC>#B6WEC/JG5H/4KP5/1P6H

Amadeus : EOU-BSLC228FW-PNOB/QUEB/TSTB

EOU-BSLC22175-PNOB/QUEB/TSTB

EOU-MUCL121HX-PNOB/QUEB/TSTB

Galileo : Nous nous chargeons de mettre en place votre accès libre pour ce qui concerne Selective Access 34/35.

+ Signature / date / cachet de l'agence: \_\_\_\_\_

**+ À FAXER À FTI TICKETSHOP AG: NUMÉRO DE FAX 0041-61-560-71-29**



[www.fti-ticketshop.ch](http://www.fti-ticketshop.ch)